

L'an deux mil quinze et le vingt-six juin à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : MM. ARNAUD Loïc, BELLON Gilbert, FOURNIER Bernard, CANDY Roger, CASTAGNO Pierre, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène et BÉGOU Yvette.

Absents : Mme NOISIER Françoise (pouvoir donné à BELLET Jean-Paul), BENACCHIO Patricia et M. VELLA Rémy (excusé).

Secrétaire de séance : M. BELLON Gilbert.

Lecture du précédent compte rendu : approuvé et signé.

Avis sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Buëch :

L'article 136 de la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) a été modifié, entraînant des changements dans les compétences obligatoires des communautés de communes qui comprennent désormais l'aménagement de l'espace pour la conduite d'intérêt communautaire, le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le schéma de secteur. Dans sa séance du 10 avril 2015 la CCHB a apporté également des changements dans ses statuts engendrés avec la reprise du Centre Social Rural par le Centre Intercommunal d'Action Sociale ainsi que le besoin d'un enseignement musical sur son territoire. Ces propositions, soumises à l'avis des communes membres, sont acceptées par l'assemblée réunie.

- Délibération adoptée à la majorité à l'exception de Mme ELAPHOS qui ne prend pas part au vote en tant qu'employée de cette EPCI.

Convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Haut-Buëch pour l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées :

Les établissements recevant du public doivent être accessibles aux personnes handicapées dès 2015. Il est possible de mettre en place des agendas d'accessibilité programmée permettant de prolonger le délai de 3 ans. Dans le cadre de ses compétences la CCHB propose aux communes de passer une convention de groupement de commandes pour l'élaboration de ces agendas incluant la mission de passation, signature et exécution d'un marché global pour les bâtiments communaux ou intercommunaux.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Nouvelle convention de pâturage avec M. BELIEN Jean-Michel :

La convention passée en 2012 avec M. BELIEN est arrivée à échéance cette année et n'a pas été renouvelée. Il est proposé d'en reprendre une pour une durée d'un an renouvelable de manière tacite au tarif forfaitaire annuel de 300 €.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Zonage d'assainissement – Etude comparative et mission de maîtrise d'œuvre pour travaux d'assainissement : choix du candidat :

IT05, service d'assistance du Conseil Général auprès des collectivités, a assisté la commune pour le montage du dossier de consultation jusqu'à l'analyse des offres de cette opération. Le bureau le mieux placé selon les critères de jugement définis est HYDRETTUDES pour un montant de 28 947,50 € HT. Il est proposé de choisir cette offre.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Captage des NAYS : choix du candidat :

Suite à l'abandon de la mission de maîtrise d'œuvre du bureau d'études TETHYS repris par l'agence GEOTECHNIQUE, IT 05 a aidé la commune à élaborer une nouvelle consultation et a analysé les offres reçues. Parmi les 3 offres reçues celle du groupement GEOSYNERGIE/SERET, qui est la mieux notée pour un montant de 10 200 € HT, est proposée pour être retenue.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Modification de l'article 13 du règlement de distribution d'eau potable :

La commune est confrontée à un problème de gestion des abonnés d'eau notamment lorsqu'il s'agit de locataires. L'alimentation n'étant pas coupée à chaque changement d'occupant il arrive que certains usagers (qu'ils soient négligents voire parfois indécents) quittent leur logement sans en avertir la Mairie afin de mettre à jour le relevé d'index de leur compteur et communiquer leurs nouvelles coordonnées pour leur adresser la facture correspondante. Il est proposé de compléter l'article 13 du règlement de distribution d'eau potable concernant le paiement des fournitures d'eau afin que les bailleurs soient impliqués dans le processus de mise à jour des données. Ceux-ci connaissant les dates d'arrivée et de départ des occupants devront s'assurer auprès de la mairie que le nécessaire a été effectué par leurs locataires, faute de quoi ils seront redevables de l'intégralité de l'abonnement d'eau.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Aménagement de la traverse du village : Avenant sur le montant des travaux réalisés sur la tranche conditionnelle 2 :

Afin d'ajuster le montant des travaux finals qui ont été réalisés sur les différents lots du marché de la traverse du village il est nécessaire d'établir un avenant sur les lots 1 et 2 concernant la tranche conditionnelle n° 2 qui a été en partie effectuée.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Décharge du Villard : facturation pour dépôt illégal de bois :

Il est rappelé que le dépôt de végétaux est interdit dans cette décharge, destinée à accueillir uniquement des déchets inertes. Une entreprise y a laissé des branchages provenant de l'élagage d'une haie et, malgré la demande du maire, ne les a pas retirés. Le nettoyage ayant été effectué par la commune il est proposé de facturer à l'entrepreneur les frais de remise en état du site à hauteur de 100 €.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Tarifification pour la location des chaises de la commune :

La commune est régulièrement sollicitée pour louer des chaises. Celles du temple étant disponibles, il est proposé de fixer un tarif forfaitaire de 50 €.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Tour de France : La 16^{ème} étape traversera la commune le 20 juillet 2015. La famille REBERT installera une slackline au niveau de la carrière communale située après le tunnel dans le col de Cabre. Les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes ont prêté des banderoles pour l'occasion. Une buvette avec barbecue y seront organisés par le Comité des Fêtes. La circulation sur la RD 993 sera fermée à partir de 12 heures jusqu'à 17 heures.

Parallèlement à cet événement une exposition qui présentera des vélos anciens ainsi qu'un historique de la commune est prévue les 18 et 19 juillet dans la salle de la mairie.

Voirie : Le nettoyage du chemin de Barbe est à prévoir car les buses ont été bouchées par les orages.

Vers La Bégüe des pierres sont tombées d'un aqueduc de la SNCF. Ce problème leur sera signalé.

SyME 05 : Les agents ont visité les communes pour répertorier les toits qui pourront accueillir les panneaux photovoltaïques. Dans l'immédiat un seul toit serait retenu par commune.

Festivités : Comme chaque année le 14 juillet un apéritif sera offert par la municipalité suivi d'un repas tiré des sacs.

Enfin le Comité des Fêtes projette d'organiser le 15 mai 2016 un raid avec quatre épreuves sportives comprenant une course d'orientation, de l'escalade, du vélo et de la course à pied. Plusieurs parcours sont en cours de repérage sur la commune. La remise des prix sera suivie d'une animation musicale.

Un site internet sera créé pour les modalités et les inscriptions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.